

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC753

présenté par
Mme Bourouaha et M. Maillot

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au nombre :

« neuf »

le nombre :

« onze ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 16, substituer au nombre :

« Deux »

le nombre :

« Quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le nombre représentants des salariés élus au sein des conseils d'administration des sociétés France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et Institut national de l'audiovisuel. La création de la holding France Médias aura un impact significatif sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés de ces sociétés, c'est pourquoi les rédacteurs de cet amendement considèrent que la voix des salariés doit être mieux prise en compte au sein des conseils d'administration.